



Règlement et Conditions générales de platinum dance academy

Entrée en vigueur le 1^{er} avril 2024

1. Essai

La leçon d'essai est gratuite.

En cas d'inscription le solde du montant à facturer est calculé au prorata des leçons de la session.

2. Inscription

L'inscription peut se faire par téléphone, par écrit, par e-mail ou sur place lors de la leçon d'essai. Il est obligatoire de s'inscrire en couple pour les danses à deux. Il est toutefois fortement recommandé de s'inscrire à l'avance.

3. Session- Cours

Par son inscription, le danseur s'engage à suivre les cours régulièrement pour la durée de la session d'un trimestre. Une session comprend un bloc de 10 leçons. Les danseurs ont accès aux cours auxquels ils sont inscrits et ne peuvent en changer sans l'aval de l'organisateur.

Les cours sont dispensés selon le planning des vacances scolaires du Vallon de St-Imier et jours fériés.

Les cours débutent mi-août et se terminent fin juin.

4. Paiement

Les sessions se paient à l'avance, au plus tard à la deuxième leçon. L'organisateur se réserve le droit d'exclure d'un cours un danseur qui ne s'est pas acquitté de sa finance d'inscription.

Le contrat est renouvelé par reconduction tacite à la fin de chaque trimestre.

5. Résiliation

Toute personne qui n'aura pas résilié son contrat par courrier ou par e-mail, 14 jours avant la fin du trimestre en cours, est considérée comme inscrite et devra s'acquitter de la facture relative au contrat du nouveau trimestre dans les délais impartis.

En cas de résiliation du contrat avant son terme, la somme totale est due. Les sessions et les leçons payées ne font l'objet d'aucun remboursement.

Les stages sont payables d'avance et non-remboursés.

6. Cours collectifs

Un cours collectif comprend au minimum 6 personnes.

En cas d'effectif insuffisant, il peut être annulé. Le cours débute à l'heure indiquée sur le programme et il n'est pas possible de le prolonger.

Le niveau des élèves et la répartition dans les cours sont décidés par le professeur et il est le seul autorisé à diriger les élèves et ces derniers sont tenus de se conformer aux directives.

7. Cours privés

L'horaire et la durée des cours privés sont fixés directement avec le professeur concerné. Celui-ci se réserve le droit d'accepter ou non la prise vidéo durant son cours. Le paiement se fait à la fin du cours.

L'annulation du cours doit se faire 24 heures à l'avance.

Si ce délai n'est pas respecté, la somme du cours privé est facturée.

8. Absences

Les élèves avertiront à l'avance de leurs éventuelles absences. Les absences ou leçons manquées ne donnent lieu à aucun remboursement. Les leçons manquées peuvent être compensées pendant la période du contrat en cours dans les cours de danses identiques choisies.

Les absences justifiées par une cause majeure (grossesse, maladie, accident, service militaire), devront être soumises par écrit avec justificatif (certificat médical) dans un délai de 10 jours et pourront être remplacées ou reportées sur le contrat suivant.

9. Droit à l'image

Par votre signature vous acceptez que votre image puisse être publiée sur internet et les utiliser à des fins publicitaires et promotionnelles, sur tout support, notamment papier, DVD, ou électronique. Le danseur, resp. les parents du danseur mineur, consentent expressément à la prise d'image et à leur utilisation.

10. Chaussures – Tenue vestimentaire

Les chaussures et baskets de ville sont interdits dans la salle de danse. Les élèves sont tenus de porter des chaussures de danse, baskets ou chaussures de gymnastique pour l'intérieur. Les vêtements doivent être adaptés à une activité sportive.

11. Vestiaires - Salles

Veillez respecter les installations et ne pas laisser traîner d'objets divers à-même le sol. Des poubelles sont à disposition. Nous déclinons toute responsabilité en cas d'oubli, de perte ou de vol d'effets personnels.

12. Fumée

Il est strictement interdit de fumer dans le bâtiment de l'école.

13. Parents

Veillez nous amener vos enfants 10 minutes avant le cours et les récupérer de suite à la fin du cours. Les cours se déroulent sans la présence de parents ou amis.

14. Parking

Des places de parc sont disponibles devant le garage. D'autres places de parc sont disponibles le long de la Rue de la Vignette ou le long de la barrière du parc de jeux.

15. Accident - Assurance

Nous déclinons toute responsabilité en cas d'accident. L'élève doit être au bénéfice d'une assurance maladie et accidents. Tout dommage occasionné par l'élève sera couvert par son assurance Responsabilité Civile ou celle de son répondant.

16. For juridique et droit applicable

Pour tout litige qui résulterait du présent contrat, le danseur déclare accepter expressément la compétence des tribunaux Bernois et l'application du droit Suisse.